

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions de vente s'appliquent aux relations entre VOY'AILES / JUSTINE VOYAGES avec l'ensemble de ses clients. Il est précisé que les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Tourisme reproduits en annexe, ne concernent pas les opérations de réservation ou de vente des titres de transport qui n'entrent pas dans le cadre d'un forfait touristique.

En conséquence, les dispositions des conditions de vente qui visent ces articles ne s'appliquent pas à ces mêmes opérations.

VOYAGES FORFAITAIRES

Les voyages que nous vous proposons sont des voyages forfaitaires. Ils sont assimilés à des produits finis. Il convient dès lors de les acheter en tant que tel. En jugeant si leurs prix proposés sont conformes à vos attentes. Aucune contestation en matière de prix ne sera admise au retour du voyage.

LES CARACTERISTIQUES DE VOYAGES FORFAITAIRES

Dans la mesure le forfait comprend au minimum un hébergement et un transport, les prix sont calculés en fonction d'un nombre de nuitées, et non d'un nombre de journées entières. La durée totale du voyage s'entend :

- Du jour du départ à partir de l'heure de convocation à l'aéroport de départ ;
- Au jour du voyage retour jusqu'à l'heure d'arrivée à l'aéroport de retour.

Aussi, nous vous demandons de considérer que le premier jour et le dernier jour sont des jours consacrés au transport et non des jours de séjour. Même si votre départ est prévu très tôt le matin ou très tard le soir.

LES CONCONTRACTANTS

Le vendeur :

Voy'Ailes marque déposée de Justine Voyages
15 Rue de Senlis 60800 Duvy

L'acheteur :

Toute personne majeure qui passe commande ou achète un forfait touristique présenté dans la brochure ou tout autre document servant de support à l'offre préalable.

L'Offre préalable légale :

Le programme de voyage, la brochure communiquée à l'acheteur constitue l'offre préalable.

Préalablement à la conclusion du contrat de vente l'acheteur doit attirer l'attention du vendeur sur tout élément déterminant son choix, sur

toute particularité susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour de son choix.

CAS PARTICULIERS

Les enfants mineurs, un état de santé particulier, une situation de handicap, le fait d'être sous tutelle ou curatelle, sont autant de cas qui peuvent avoir une incidence directe sur le déroulement du voyage ou nécessiter des formalités particulières. Ces situations doivent être notifiées par l'acheteur ou son représentant légal lors de la rédaction du bulletin d'inscription. Le vendeur se réserve le droit d'apprécier la possibilité d'inscrire ou non le /les voyageurs concerné(s.)

LES PRIX

Tous nos prix sont indiqués par personne en euros (€.) Ils ont été établis en date du 01/01/2017.

VOY'AILES Marque déposée Justine Voyages – 15 Rue de Senlis 60800 DUVY – SARL au capital de 7 500 EUR

RCS COMPIEGNE 803450022 – Immatriculation IM060140003 – SIRET 80345002200014- TVA n° FR8034500022

– Garantie Financière : APST – Assurance GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE 41278666/0002

Recours à la médiation en cas de désaccord. Contacter : M.T.V – BP 80303 – 75823 Paris Cedex 17 – <http://mtv.travel>

La TVA est comprise dès lors qu'elle est applicable.

ACHETER UN VOYAGE FACE-À-FACE

L'acheteur peut passer commande en se rendant à l'agence du vendeur à l'adresse ci-contre.

VENTES NUMERIQUES

Se renseigner sur les disponibilités en consultant notre site internet : www.voyailles.fr

ACOMPTE

Le vendeur reçoit de l'Acheteur, au moment de la réservation, un acompte égal à 30 % du prix total du voyage.

INSCRIPTION

L'acheteur s'engage à retourner au vendeur, le contrat de vente validé dans un délai de 8 (huit) jours ouvrés à compter de sa date d'émission.

A défaut, il sera caduc sans que l'assureur puisse se prévaloir ultérieurement de cette annulation.

SOLDE DE VOTRE VOYAGE

Sans relance de notre part, le solde du voyage devra être effectué au plus tard 35 (trente cinq) jours avant la date de départ.

La remise des documents de voyage pourra être effectuée qu'au règlement complet de la facture par l'acheteur.

COMMANDE PASSEE A MOINS DE 35 JOURS DU DEPART

En cas d'inscription à moins 35 (trente cinq) jours avant le départ, le paiement de la totalité du prix est immédiatement exigible lors de la signature du contrat de vente. Les documents de voyage peuvent alors être remis à l'acheteur à l'aéroport le jour du départ.

COMMANDE PASSEE A MOINS DE 15 JOURS DU DEPART

Le paiement sera accepté uniquement par carte bancaire ou espèces.

REGLEMENTS

Par cartes bancaires. Seules les cartes émises par des banques établies en France sont acceptées par le vendeur.

PAR CHEQUE

A l'ordre du vendeur dont le nom figure ci-dessus. Nous acceptons le règlement par chèques sous réserve d'encaissement.

PAR ESPECES

Nous acceptons un règlement en espèces dans notre agence, dans la limite de 1.000 € maximum par commande.

ABSENCE DU DROIT DE RETRACTATION

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L.121-21-8 § 12 du code de la consommation.)

MODIFICATION DE L'OFFRE PREALABLE AVANT LE DEPART

Avant la conclusion de la vente

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-5 du Code du Tourisme, le vendeur se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations figurant dans son offre préalable. Notamment aux prix, au contenu des prestations de transport et des prestations terrestres. Ainsi qu'à l'identité des transporteurs aériens.

Ces modifications ne seront pas applicables aux ventes déjà validées. Exception faite des révisions tarifaires résultant de l'application des articles L. 211-12 et R. 211-8 du code du tourisme précisées ci-après :

Révision du prix

Les prix des voyages et séjours mentionnés peuvent être révisés par le vendeur, y compris pour les clients déjà inscrits, dans les conditions et selon les modalités ci-après :

Le coût du transport

La variation du coût du carburant sera répercutée dans nos prix vente, conformément aux modalités de calcul suivantes : La part du transport révisable est fixée à 40% du total du prix de nos forfaits.

La variation des redevances et taxes afférentes aux prestations

La variation des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles que taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et les aéroports qui varient selon la destination. En cas de modification de l'une et/ou l'autre de ces données, la variation sera intégralement répercutée.

La part des devises révisables

La part des devises révisables, lorsqu'une partie des prestations est facturée en monnaie étrangère et qui peut avoir une incidence sur le prix des voyages. Il est convenu que la part de devises révisables représente 60% du total du prix de nos forfaits

Tout refus de la part du ou des voyageurs restant inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation de la part du ou des voyageurs concernés. Les frais d'annulations convenus seront perçus en conséquence.

Devise de référence

Dollar U.S converti à 1€ = USD 0,90. (Valeur en date du 04 janvier 2016.)

Conformément aux dispositions applicables, le prix de nos voyages peuvent être modifiés jusqu'à 30 (trente) jours avant la date de votre départ.

APRES LE DEPART

Les prix, horaires, itinéraires mentionnés dans nos programmes peuvent être modifiés si l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

CESSION

Le cédant doit impérativement informer l'agent de voyages vendeur, de la cession du contrat par courrier recommandé avec avis de réception. Au plus tard 7 (sept) jours avant la date de départ du voyage et 15 (quinze) jours pour une croisière.

Il doit indiquer l'état civil (Nom – Prénom – âge) et l'adresse complète du/des cessionnaires et des participants du voyage en justifiant que ceux-ci remplissent très exactement les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage.

VOY'AILES Marque déposée Justine Voyages – 15 Rue de Senlis 60800 DUVY – SARL au capital de 7 500 EUR

RCS COMPIEGNE 803450022 – Immatriculation IM060140003 – SIRET 80345002200014- TVA n° FR8034500022

– Garantie Financière : APST – Assurance GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE 41278666/0002

Recours à la médiation en cas de désaccord. Contacter : M.T.V – BP 80303 – 75823 Paris Cedex 17 – <http://mtv.travel>

FRAIS DE CESSION

La cession d'un contrat de voyage avant le départ entraînera des frais variables suivants les cas. Au minimum 100€ par personne.

Si le forfait cédé comporte un transport non modifiable ou non remboursable, des frais de cession supplémentaires, correspondant aux frais facturés par la compagnie aérienne, seront appliqués au client. Il est précisé que, dans certains cas, les compagnies aériennes facturent des frais supérieurs au prix du contrat de transport initial.

MODIFICATION DU CONTRAT DE VENTE DU FAIT DE L'ACHETEUR

Toute modification entre l'inscription à l'un de nos voyages et son départ implique la perception par VOY'AILES/JUSTINE VOYAGES de frais de dossier d'un montant de 100€.

Si le forfait modifié, comporte un transport non modifiable ou non remboursable, des frais supplémentaires peuvent être facturés, correspondant aux frais facturés par la compagnie aérienne. Il est précisé que, dans certains cas, les compagnies aériennes facturent des frais supérieurs au prix du contrat de transport initial.

Toute modification du fait de l'acheteur en cours de voyage implique le règlement de nouvelles prestations. L'interruption volontaire du voyage ou de séjour du fait de l'acheteur ne peut donner lieu à aucun remboursement de la part du vendeur.

ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Si nous étions contraints d'annuler votre voyage, vous seriez immédiatement informé. Conformément aux dispositions légales en vigueur portées à votre connaissance.

ANNULATION POUR NOMBRE INSUFFISANT DE PARTICIPANTS

VOY'AILES/JUSTINEVOYAGES peut être amené à annuler un départ programme si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis et précisé en regard de nos offres de voyages. Cette décision vous sera communiquée au plus tard 21 (vingt et un) jours avant la date de départ prévue.

Dans ce cas, il vous sera remboursé les sommes que vous auriez versées sans autres indemnités. Des solutions alternatives vous seront proposées.

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS

Le nombre maximum de participants peut être précisé dans nos offres de voyages. Toutefois, le nombre maximum peut être dépassé dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre ou plusieurs autres personnes voyageant avec lui. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions du voyage seront identiques de ce fait.

ANNULATION DU FAIT DE L'ACHETEUR

L'exigence de nos fournisseurs, transporteurs aériens, hôteliers notamment, ainsi que leurs délais de règlement, nous imposent la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche.

Lorsque plusieurs acheteurs se sont inscrits sur un même bulletin d'inscription et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par le vendeur pour ce dossier. Quel que soit l'auteur du versement.

NOTIFICATION D'UNE ANNULATION PAR L'ACHETEUR

Toute annulation doit être notifiée partout écrit permettant d'obtenir un accusé de réception. Il devra être transmis dans les plus bref délais à votre compagnie d'assurance ainsi qu'à VOY'AILES/ JUSTINE VOYAGES à l'adresse ci-après : VOY'AILES/JUSTINE VOYAGES 15 RUE DE SENLIS 60800 DUVY

VOY'AILES Marque déposée Justine Voyages – 15 Rue de Senlis 60800 DUVY – SARL au capital de 7 500 EUR

RCS COMPIEGNE 803450022 – Immatriculation IM060140003 – SIRET 80345002200014- TVA n° FR8034500022

– Garantie Financière : APST – Assurance GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE 41278666/0002

Recours à la médiation en cas de désaccord. Contacter : M.T.V – BP 80303 – 75823 Paris Cedex 17 – <http://mtv.travel>

L'annulation prendra effet à compter de la réception du courrier d'annulation par le vendeur.

ANNULATION DE VOYAGE DÈS LORS QUE LES TITRES DE TRANSPORT SONT ÉMIS

Afin de pouvoir vous proposer des voyages forfaitaires au meilleur prix possible, nous sommes amenés à acheter des titres de transport qui ne sont ni modifiables, ni remboursables.

Au plus tard 30 (trente) jours avant la date de départ, dès la validation du contrat de vente de voyage forfaitaire par les parties, les titres de transport sont immédiatement émis et ne sont dès lors plus remboursables.

De ce fait, en cas d'annulation du fait de l'acheteur, le montant total des titres de transport émis serait intégralement du par l'acheteur et facturé en conséquence.

ANNULATION DES PRESTATIONS TERRESTRES ET AUTRES SERVICES :

Les frais d'annulation relatifs aux prestations terrestres et autres services seront facturés en complément selon du barème ci-après :

BARÈME DES FRAIS D'ANNULATION - VOYAGES FORFAITAIRES :

Période d'annulation	Frais applicables par personne
Plus de 61 jours avant la date de départ	10% du montant total du voyage
De 60 jours à 31 jours avant la date de départ	30% du montant total du voyage
De 30 jours à 21 jours avant la date de départ	50% du montant total du voyage
De 20 jours à 08 jours avant la date de départ	50% du montant total du voyage
jour et en cas de non présentation	100% du montant total du voyage
Frais de gestion	100 € par dossier
Quel que soit la formule, si émission des billets	100% du montant total des billets, taxes incluses

Les frais consulaires et les frais de délivrance des documents d'identité ne sont jamais remboursables.

FRAIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ANNULATION :

Une somme de 100€ sera facturée en sus à l'acheteur au titre des frais de gestion du dossier d'annulation.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Elles vous seront communiquées préalablement à la conclusion de la vente. Elles concernent les nationaux français ou les ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne ou d'un état parti à l'accord sur l'Espace économique européen.

Nous attirons votre attention sur le fait que les informations relatives aux formalités administratives et sanitaires qui vous seront communiquées peuvent évoluer jusqu'à la date de votre départ. Il est de ce fait conseillé de consulter régulièrement le site Internet www.diplomatie.fr Nous pouvons être amenés à vous faire signer, une attestation, au titre l'obligation d'information à notre charge concernant certaines destinations particulièrement sensibles. Cette demande ne constitue en aucun cas une décharge de responsabilité.

Nous vous conseillons de consulter régulièrement vos courriers électroniques ou votre téléphone portable afin d'être averti dans le cas de modification ou d'annulation de votre vol. Veuillez signaler tout changement d'adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone.

L'acheteur doit impérativement communiquer au moment de la réservation le nom d'état civil tel qu'il figure sur les documents d'identité qui seront utilisés durant le voyage. Le livret de famille ne constitue jamais une pièce d'identité.

Il est également impératif de nous communiquer les âges et particularités des enfants mineurs accompagnés par

VOY'AILES Marque déposée Justine Voyages – 15 Rue de Senlis 60800 DUVY – SARL au capital de 7 500 EUR

RCS COMPIEGNE 803450022 – Immatriculation IM060140003 – SIRET 80345002200014- TVA n° FR8034500022

– Garantie Financière : APST – Assurance GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE 41278666/0002

Recours à la médiation en cas de désaccord. Contacter : M.T.V – BP 80303 – 75823 Paris Cedex 17 – <http://mtv.travel>

leurs parents (Nom - Prénom - Age - Situation familiale) pour que nous puissions vous informer en conséquence des formalités requises pour effectuer votre voyage.)

VOY'AILES/JUSTINE VOYAGES ne peut en aucun cas accepter l'inscription d'enfants mineurs non accompagnés.

RISQUES SANITAIRES

Nous vous invitons à consulter régulièrement les informations diffusées par les autorités compétentes sur les risques sanitaires et les préconisations en ce domaine.

Notamment le site <http://www.sante.gouv.fr/recommandations-sanitaires-aux-voyageurs.html>

Consulter votre médecin traitant ou un service de maladie tropicale. Certaines précautions sanitaires, variables selon les pays visités, sont vivement conseillées, mais non obligatoires. VOY'AILES/JUSTINE VOYAGES ne saurait être tenu pour responsable des problèmes de santé éventuels, en cours et après le terme du voyage.

CONVOCATION AÉROPORT

Sauf mention contraire écrite, les passagers sont convoqués pour des raisons liées à la sécurité du transport aérien 3 (trois) heures avant l'heure de décollage de l'avion figurant sur leur titre de transport. L'Heure Limite d'Enregistrement est l'heure limite après laquelle les passagers ne pourront plus être embarqués. Elle est variable selon les transporteurs aériens. En cas de non respect de l'heure limite, les places réservées pourraient être attribuées à d'autres voyageurs, aucun remboursement ne pourrait être effectué.

TRANSPORT AÉRIEN

Les horaires et les types de transport mentionnés sont communiqués par les transporteurs au moment de l'impression de la brochure. Ils sont donc donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications. Les horaires, les éventuelles escales et les moyens de transport prévus seront communiqués lors de l'envoi de la convocation, mais resteront toutefois susceptibles de modifications jusqu'au jour du départ.

Les vols directs peuvent être sans escale ou comporter une ou plusieurs escales. Il s'agit alors du même vol identifié par un même numéro de vol.

Les compagnies aériennes travaillant en alliance (partage de code) il peut arriver qu'un vol d'une compagnie émettant le billet d'avion soit opéré par une autre compagnie faisant partie de cette même alliance.

PRIX DU TRANSPORT AÉRIEN

Nos prix sont calculés sur la base de tarifs aériens réservés en fonction d'un prix de référence dans une classe de réservation spécifique.

Il est possible qu'au moment de votre réservation que la classe de référence ne soit plus disponible. Nous vous proposerons une offre en fonction des places disponibles qui peut un supplément tarifaire plus ou moins important.

LISTE NOIRE DES COMPAGNIES INTERDITES DE VOL DANS LE C.E.E.

En vertu de l'article 9 du Règlement européen 2111 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans

la C.E.E. mise à jour le 25/06/2015 est consultable sur le site :

http://ec.europa.eu/transport/air-ban/doc/list_fr.pdf

PERTE OU VOL DE BILLETS D'AVION

En cas de suppression du courrier électronique contenant « l'eticket » l'acheteur doit formuler une demande auprès du vendeur par téléphone ou par courrier électronique. Afin qu'un nouveau titre de transport puisse lui être renvoyé.

VOY'AILES Marque déposée Justine Voyages – 15 Rue de Senlis 60800 DUVY – SARL au capital de 7 500 EUR

RCS COMPIEGNE 803450022 – Immatriculation IM060140003 – SIRET 80345002200014- TVA n° FR8034500022

– Garantie Financière : APST – Assurance GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE 41278666/0002

Recours à la médiation en cas de désaccord. Contacter : M.T.V – BP 80303 – 75823 Paris Cedex 17 – <http://mtv.travel>

PRÉ ET POST ACHEMINEMENTS

Si l'acheteur organise lui-même son pré et/ou post acheminement, le vendeur conseille vivement à l'acheteur de réserver des titres de transport modifiables et remboursables pour parer à toute perte financière consécutive à une modification ou à une annulation ou un retard des vols internationaux.

INFORMATIONS AVANT LE DÉPART

Nous conseillons à l'acheteur de consulter régulièrement ses courriers électroniques ou son téléphone portable afin d'être averti dans le cas de modification ou d'annulation de son voyage forfaitaire ou son vol. L'acheteur doit signaler au vendeur tout changement d'adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone.

NON PRÉSENTATION AU DÉPART

Si l'acheteur ne se présente pas au départ, à l'enregistrement ou à la première prestation aux heures et aux lieux mentionnés dans ses documents de voyage ou si le client se trouve dans l'impossibilité de participer au voyage (défaut de présentation des documents nécessaires convenus, tels que passeport, visa, certificat de vaccination, ou autres causes...) En l'absence de faute de VOY'AILES/JUSTINE VOYAGES, le voyage ne sera en aucun cas remboursé, à quelque titre que ce soit.

VOY'AILES/JUSTINE VOYAGES ne pourrait être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement de l'acheteur au lieu de départ du voyage aérien à forfait occasionné par un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre non organisé par VOY'AILES/JUSTINE VOYAGES. Même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Ainsi en cas de non présentation au départ, n'hésitez pas à vous rapprocher rapidement de nos services si vous souhaitez que nous tentions de conserver le vol retour. Cette décision restant toutefois à la discrétion du transporteur aérien.

SERVICE À BORD

Un nombre croissant de compagnies aériennes facturent les repas et les boissons à bord. Ces prestations ne sont jamais comprises dans le prix du voyage contracté.

RECONFIRMATION

Les horaires des vols retour) doivent être confirmés localement, auprès de notre représentant local au plus tard 72h avant la date de départ prévue.

REMBOURSEMENT DES TAXES D'AÉROPORT

En cas d'annulation d'un titre de transport du fait de l'acheteur, si le billet n'est plus valide, certaines taxes aéroportuaires sont remboursables en fonction des compagnies. Il appartient à l'acheteur d'en faire expressément la demande auprès du vendeur. Dans ce cas, des frais de dossier d'un montant de 20% du prix de taxes d'aéroport seront prélevés par le vendeur. Nous rappelons que les billets d'avion émis sont dus en totalité.

BAGAGES

Bagages enregistrés :

Chaque compagnie aérienne a sa propre politique en matière de franchise de bagages. Le plus souvent le poids maximum admis est de 20 kilos par passager. Ils doivent porter une étiquette comportant vos coordonnées complètes.

La franchise autorisée figure sur le billet d'avion émis en votre faveur. Tout dépassement de poids est susceptible

VOY'AILES Marque déposée Justine Voyages – 15 Rue de Senlis 60800 DUVY – SARL au capital de 7 500 EUR

RCS COMPIEGNE 803450022 – Immatriculation IM060140003 – SIRET 80345002200014- TVA n° FR8034500022

– Garantie Financière : APST – Assurance GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE 41278666/0002

Recours à la médiation en cas de désaccord. Contacter : M.T.V – BP 80303 – 75823 Paris Cedex 17 – <http://mtv.travel>

d'être taxé au moment du départ. Tout excédent de bagages est à la charge exclusive du passager. Durant le transport, le transporteur aérien est seul responsable des bagages en soute que vous lui confiez. Recours à la médiation en cas de désaccord. Contacter : M.T.V – BP 80303 – 75823 Paris Cedex 17 – <http://mtv.travel>

En cas de constat de retard, de perte ou de détérioration de tout ou partie de vos bagages, vous devrez immédiatement faire une déclaration écrite de retard, de perte ou de détérioration. À défaut de la fourniture d'une copie de cette déclaration, nous ne pourrions prendre en compte votre réclamation. Les dédommagements sont du ressort exclusif du dernier transporteur. Les dédommagements sont fixés par des Conventions internationales de transport.

Bagages en cabine :

Chaque compagnie a sa propre politique en ce qui concerne l'acceptation des bagages non enregistrés en soute. D'une manière générale un seul bagage est autorisé en cabine. Il doit être d'un poids inférieur à 5 kg et le total de ses trois dimensions (L – l – h) ne doit pas dépasser 115 cm.

Nous vous invitons à consulter le site Internet de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Objets-interdits-ou-reglementes-en.html>

pour prendre connaissance des mesures restrictives des liquides et des objets interdits de transport en cabine contenus dans vos bagages à main.

Durant le transport, les bagages à main demeurent en permanence sous la propre responsabilité des voyageurs. VOY'AILES/JUSTINE VOYAGES ne saurait être tenu pour responsable de la confiscation ou de la destruction d'objets jugés dangereux par les services de sécurité aéroportuaires ou du non-embarquement de vos bagages à ce titre.

VALEURS

Nous vous conseillons d'éviter si possible d'emporter avec vous les objets de valeur tels que bijoux, montres de valeur, ordinateurs portables etc. Le cas contraire, nous vous conseillons également de souscrire une assurance spécifique couvrant la valeur de vos objets de valeur.

Nous ne pourrions pas être tenus pour responsable des pertes ou des valeurs non déposées dans les coffres mis à la disposition de voyageurs dans les hôtels.

HÉBERGEMENT

Classification de l'établissement hôtelier

Le nombre d'étoiles attribuées à l'établissement hôtelier figurant dans le descriptif correspond à une classification établie en référence à des normes locales du pays d'accueil, et qui peuvent donc différer des normes françaises et européennes. Nous nous efforçons de vous informer le plus précisément possible sur les conditions de votre hébergement. Les appréciations que nous portons sur nos descriptifs découlent principalement de notre connaissance des établissements.

Les chambres individuelles

Elles disposent d'un lit d'une personne. Elles font l'objet d'un supplément, sont proposées en quantité limitée et sont parfois moins spacieuses, moins confortables, voire moins bien situées que les autres chambres.

Les chambres doubles

Elles disposent le plus souvent de deux lits simples, plus rarement d'un lit double.

Les chambres doubles à partager

Au moment de l'inscription, il sera facturé le supplément chambre individuelle à tout acheteur qui désire

VOY'AILES Marque déposée Justine Voyages – 15 Rue de Senlis 60800 DUVY – SARL au capital de 7 500 EUR

RCS COMPIEGNE 803450022 – Immatriculation IM060140003 – SIRET 80345002200014- TVA n° FR8034500022

– Garantie Financière : APST – Assurance GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE 41278666/0002

Recours à la médiation en cas de désaccord. Contacter : M.T.V – BP 80303 – 75823 Paris Cedex 17 – <http://mtv.travel>

s'inscrire seul mais souhaite pouvoir partager si possible une chambre double avec une autre personne effectuant une demande similaire.

Si ce souhait peut être exaucé, le supplément perçu sera remboursé à l'acheteur dans les meilleurs délais.

Les chambres triples et quadruples

Il s'agit en général d'un ou deux lits d'appoint (souvent pliants) dans une chambre double. L'espace s'en trouve réduit.

Mise à disposition et libération des chambres réservées

Il est de règle de prendre possession de la chambre à partir de 15h00, quelle que soit l'heure d'arrivée, et de libérer celle-ci avant 10h00 quel que soit l'horaire de départ.

CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX LOCATIONS SAISONNIÈRES

Locations saisonnières sans transport

Préambule

Les conditions particulières de vente telles que précisées ci-après font partie et complètent les conditions particulières de vente auxquelles elles sont incluses.

Informations préalables à la conclusion du contrat

Préalablement à la conclusion du contrat de vente, vous trouverez sur notre site en ligne ou dans notre brochure toutes les informations concernant les tarifs, les dates des locations programmées. Ainsi que tous les éléments constitutifs du séjour tels que : Localisation et situation du logement, niveau de confort, principales caractéristiques, classement selon notre connaissance des biens proposés ainsi que les usages du pays.

L'offre préalable

L'offre préalable descriptive sera exclusivement faite sur la base de la confirmation/facture qui constitue de ce fait le seul élément contractuel de votre réservation.

Prise en charge et départ de la location

Sauf accord spécial préalable avec le responsable local de l'accueil, les arrivées et les départs doivent obligatoirement se faire aux heures normales d'ouverture des bureaux (en général, l'arrivée se fait en fin d'après-midi et le départ en début de matinée).

Il est conseillé d'aviser le responsable de l'accueil des jours et heures approximatives d'arrivée. Cet avis est indispensable au cas où l'occupation n'aurait pas lieu à la date prévue.

Les bureaux d'accueil sont généralement ouverts de 10h à 12h et de 15h à 20h. Il appartient au vacancier de se renseigner précisément sur les jours et heures d'ouverture. Au cas où il ne vous serait pas possible d'arriver durant les heures d'ouverture du bureau d'accueil, ni l'agence, ni le responsable local ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables, ni supporter le remboursement de frais d'éventuelles nuitées à l'hôtel.

Dépôt de garantie et caution

Le séjour en location implique le versement, auprès de l'organisme d'accueil, d'une caution dès l'arrivée, remboursée au départ après inventaire ou par courrier sous 4 semaines environ. Le vacancier ne peut exiger que le responsable local procède à l'inventaire en dehors des heures prévues à cet effet. Il appartient au vacancier de se faire rembourser par le responsable local la caution remise à l'arrivée.

De la même manière, il appartient au responsable local de se faire couvrir du montant des dégâts locatifs, des frais de ménage, taxes de séjour, et selon le cas de consommations diverses (eau, gaz, électricité...) sans que la responsabilité de l'agence soit engagée et sans que l'agence ait à intervenir. Tout litige à ce sujet devra donc être

réglé entre les intéressés.

Descriptif des locations programmées :

Le descriptif des studios et appartements nous a été communiqué par nos fournisseurs. Il s'efforce d'être précis. Néanmoins, il peut y avoir quelques variantes dans la configuration et l'agencement des appartements sur place, par rapport au descriptif qui vous sera communiqué préalablement à la concrétisation de la vente, les conditions de confort et capacité restant bien sûr identiques.

Quant aux locations, leur description ainsi que celle du mobilier est fournie sur la base des indications données par les propriétaires ou leurs représentants locaux, et ne peuvent engager notre responsabilité. En règle générale, un appartement équipé comprend : la fourniture de la vaisselle, d'éléments de base pour préparer une cuisine simple, des couvertures, oreillers et/ou traversins.

Tout équipement supplémentaire (machine à laver linge, vaisselle, four, téléphone...) est notifié en brochure et dans le descriptif de l'appartement. La demande d'un lit bébé, d'un téléviseur ou d'un parking ne pourra être satisfaite que dans la limite des stocks disponibles. Le sigle N «handicapés» apposé devant certains hôtels ou résidences suppose une possibilité d'accès spécial pour handicapé.

Cependant, il est impératif de le signaler à la réservation afin de faire une demande spéciale auprès du prestataire.

En tout état de cause, le descriptif des différents appartements ou chambres d'hôtel ne constitue qu'une indication et de légères différences peuvent apparaître en fonction des locaux loués.

L'ANIMATION

L'animation désigne des prestations annexes, non comprises dans le prix de l'hébergement, dont peuvent bénéficier les vacanciers.

Ces prestations (gratuites ou payantes) sont clairement définies en brochure. Elles ne constituent, en aucun cas, un caractère obligatoire.

SÉCURITÉ DURANT LE SÉJOUR

Concernant les locations avec piscine (privée ou collective), l'accès à la piscine est strictement interdit aux enfants de moins de 6 ans non accompagnés par un adulte.

Concernant les locations équipées de lits superposés, le couchage en hauteur ne convient pas à des enfants de moins de 6 ans (Décret n°95949 du 25/08/1995).

DURÉE DU SÉJOUR

La durée minimale de location est en général de 7 nuits, l'arrivée et le départ s'effectuant le samedi. Des exceptions sont toutefois possibles en dehors des périodes de hautes saisons et peuvent faire l'objet d'une demande spéciale auprès de notre réservation.

LES PRIX

Les prix mentionnés sont calculés soit par personne, soit par hébergement.

En l'absence de mention contraire dans la description de l'offre, les prix des offres ne comprennent pas les éléments suivants :

- Les frais de réservation ; ces frais étant précisés avant la confirmation de la vente.
- Les frais de livraison des titres de transport ou carnet de voyage (ceux-ci varient selon le mode de livraison choisi et étant précisés sur le site avant la confirmation de la commande).
- Les visas et les frais d'accomplissements des formalités administratives et sanitaires nécessaires à l'accomplissement du voyage : coût des documents d'identité, vaccinations, traitements médicaux, etc.
- Le cautionnement demandé par le propriétaire ou son représentant.
- Les repas.

VOY'AILES Marque déposée Justine Voyages – 15 Rue de Senlis 60800 DUVY – SARL au capital de 7 500 EUR

RCS COMPIEGNE 803450022 – Immatriculation IM060140003 – SIRET 80345002200014- TVA n° FR8034500022

– Garantie Financière : APST – Assurance GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE 41278666/0002

Recours à la médiation en cas de désaccord. Contacter : M.T.V – BP 80303 – 75823 Paris Cedex 17 – <http://mtv.travel>

- Les frais de parking ou de garage éventuels.
- Les assurances dont le prix est précisé sur nos brochures ou le site Internet avant la confirmation de la commande.
- Les taxes de séjour.
- Les frais de communication.
- Les activités payantes.
- Les dépenses d'ordre personnel.
- Les pourboires éventuels.
- Les détériorations ou dommages constatés par le propriétaire ou le gestionnaire de la location.

DURÉE DES SÉJOURS LOCATIFS

Pour les locations : par logement.

Nos séjours sont en général prévus pour une semaine minimum.

L'occupation du logement étant strictement limitée au nombre de personnes précisé en regard de chaque offre de location.

Location spéciale hors programmation :

Dans le cas d'une location hors programmation, « sur demande », un numéro de carte bancaire sera exigé en garantie.

Dans la mesure où cette la réservation sera confirmée en cas de disponibilité. Une confirmation de réservation/facture vous sera dès lors adressée. Ce document comprend le descriptif de la location, la confirmation la réservation demandée, ainsi que la facture concernant cette prestation. Votre réservation a de ce fait valeur de commande et vous engage de manière définitive à notre égard sous la seule réserve de notre confirmation de la disponibilité du séjour commandé par vos soins.

Barème des frais de cession :

Barème de frais de cession	Frais
jusqu'à 30 jours avant le départ	25 €
de 29 à 5 jours avant le départ	50 €
de 14 à 7 jours avant le départ	155 €

Barème des frais de modification :

Période de modification	Frais
Plus de 61 jours avant le début du séjour	25 €
Entre le 60ème et le 31ème jour du début du séjour	50 €
Entre le 30ème et le 21ème jour avant le début du séjour	25%
Entre le 20ème et le 8ème jour avant le début du séjour	50%
Après le 8ème jour avant la date du séjour	100%
Frais de gestion	50 €

VOY'AILES Marque déposée Justine Voyages – 15 Rue de Senlis 60800 DUVY – SARL au capital de 7 500 EUR

RCS COMPIEGNE 803450022 – Immatriculation IM060140003 – SIRET 80345002200014- TVA n° FR8034500022

– Garantie Financière : APST – Assurance GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE 41278666/0002

Recours à la médiation en cas de désaccord. Contacter : M.T.V – BP 80303 – 75823 Paris Cedex 17 – <http://mtv.travel>

Barème des frais d'annulation :

Période d'annulation	Frais
Plus de 61 jours avant le début du séjour	10%
Entre le 60ème et le 31ème jour du début du séjour	30%
Entre le 30ème et le 21ème jour avant le début du séjour	50%
Entre le 20ème et le 8ème jour avant le début du séjour	80%
Après le 8ème jour ou en cas de non présentation	100%
Frais de gestion	50 €

RESTAURATION

Elle dépend de la formule choisie telle que précisée dans votre contrat de vente.

La demi-pension comprend

L'hébergement, les petits déjeuners et dîners en général sans les boissons.

La pension complète comprend

L'hébergement, les petits déjeuners, les déjeuners et dîners, sans les boissons.

Lorsque l'eau est incluse aux repas, il s'agit souvent d'eau filtrée ou non proposée en carafe et non d'eau minérale capsulée. L'achat de bouteilles capsulées lors des repas est toujours à la charge du voyageur.

Par ailleurs, toutes les consommations qui ne sont pas expressément comprises dans le plan de repas contracté restent à la charge de l'acheteur. Elles seront à régler localement avant le départ de l'établissement.

Le vendeur rappelle à l'acheteur que ses obligations légales portent uniquement la fourniture du nombre de repas convenu et non sur l'appréciation de leur qualité, leur quantité voire la variété des plats servis.

LOCATION DE VOITURE

Une empreinte de carte de crédit internationale au nom du conducteur est exigée par la société de location. Elle lui permet de s'en servir comme caution. Dans certains cas précis elle peut être légalement débitée par le vendeur.

Les marques et types des véhicules réservés sont toujours mentionnés à titre indicatif. Seule la catégorie de véhicule est garantie.

LES ASSURANCES DE VOYAGES – VENTE À DISTANCE OU EN FACE-À-FACE

Elles ne peuvent pas vous être imposées. Mais elles doivent vous être systématiquement proposées avant la conclusion de la vente. En cas de refus par l'acheteur de souscrire, l'acheteur serait de ce fait entièrement tributaire des contrats souscrits à sa propre initiative. Sous sa seule responsabilité.

Pour éviter la superposition d'assurances ayant des garanties similaires. Dès lors que la souscription d'un contrat est effectuée à plus de 30 (trente) jours avant la date du départ.

L'acheteur d'un voyage touristique dispose d'un délai de rétraction d'une durée de 14 (quatorze) jours pour renoncer à son achat dès lors qu'il justifie qu'il est couvert par un autre contrat que celui qui lui a été vendu. Dans ces conditions, le vendeur remboursera la prime sans frais et pénalités.

Dans ce cas, les assurances souscrites, notamment à moins de 30 (trente) jours du départ ne seront jamais remboursables.

Des conditions des assurances souscrites vous seront remises lors de votre inscription. Celles-ci comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Nous vous invitons à

VOY'AILES Marque déposée Justine Voyages – 15 Rue de Senlis 60800 DUVY – SARL au capital de 7 500 EUR

RCS COMPIEGNE 803450022 – Immatriculation IM060140003 – SIRET 80345002200014- TVA n° FR8034500022

– Garantie Financière : APST – Assurance GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE 41278666/0002

Recours à la médiation en cas de désaccord. Contacter : M.T.V – BP 80303 – 75823 Paris Cedex 17 – <http://mtv.travel>

lire attentivement ces documents.

RESPONSABILITÉ EN COURS DE TRANSPORT AÉRIEN :

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Varsovie ou de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné. La responsabilité du vendeur ne peut être supérieure aux plafonds prévus par ces textes.

RÉCLAMATIONS

Durant le voyage : faire constater si possible à un représentant nommément identifié de l'organisateur ou du transporteur les motifs des dysfonctionnements constatés. Conserver toutes les preuves originales (attestations, factures, justificatifs photographies etc.)

Les réclamations de nature commerciale ou relatives à la qualité des prestations devront être adressées au vendeur par courrier recommandé avec avis de réception au plus tard 30 (trente) jours après la date de la fin du séjour

Seules les réclamations objectives relatives aux obligations contractuelles VOY'AILES/JUSTINE VOYAGES seront prises en compte.

Les questionnaires marketing de type « Votre retour de voyage » ne peuvent en aucun cas servir de support à l'expression de réclamations et ne peuvent être traités à ce titre.

Le délai de réponse peut notablement varier en fonction de la durée de notre enquête auprès des divers prestataires concernés.

Le vendeur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des objets oubliés par les voyageurs et ne pourra se charger ni de leur recherche ni de leur retour.

RECOURS À LA MÉDIATION

Tout différend qui viendrait à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la non-exécution, de la modification ou de la résiliation du contrat, le consommateur doit impérativement exprimer ses doléances auprès du vendeur du voyage contesté.

A ce titre, en l'absence de suite jugée satisfaisante, par le consommateur ou par le vendeur lui-même, la partie la plus diligente soumettra l'objet du différend au Médiateur du Tourisme et des Voyages.

Pour la bonne information du consommateur, le vendeur précise que l'intervention auprès du Médiateur du Tourisme et des Voyages est gratuite en ce qui le concerne. Quand bien même, il serait à l'initiative de sa saisine.

Contact du Médiateur du Tourisme et des voyages : <http://mtv.travel>

En cas d'échec de la médiation les parties conservent la possibilité de saisir la juridiction française compétente.

PREUVES

Il est expressément convenu que les données conservées par le vendeur et/ou ses partenaires ont force probante quant aux commandes passées. Les données sur support informatique ou numérique conservées par le vendeur constituent des preuves recevables lors de toutes les procédures contentieuses ou autres. Au même titre que tout document par écrit qui serait établi, reçu ou conservé par le vendeur.

Propriété intellectuelle :

Le contenu total du présent document est la propriété intellectuelle de VOY'AILES / JUSTINE VOYAGES.

LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

VOY'AILES/JUSTINE VOYAGES ne pourra être tenu pour responsable du fait de circonstances extraordinaires ou relevant de la force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputable au voyageur lui-même.

La responsabilité du vendeur ne pourra jamais être engagée pour des dommages indirects.

VOY'AILES Marque déposée Justine Voyages – 15 Rue de Senlis 60800 DUVY – SARL au capital de 7 500 EUR

RCS COMPIEGNE 803450022 – Immatriculation IM060140003 – SIRET 80345002200014- TVA n° FR8034500022

– Garantie Financière : APST – Assurance GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE 41278666/0002

Recours à la médiation en cas de désaccord. Contacter : M.T.V – BP 80303 – 75823 Paris Cedex 17 – <http://mtv.travel>

Le fait que VOY'AILES/JUSTINE VOYAGES ne se prévaut pas à un moment donné d'une des dispositions des présentes conditions de vente ne pourra être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions.

Dans le cas où l'une de ces dispositions des conditions de vente serait déclarée comme étant nulle ou sans effet, cette disposition serait réputée comme non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions. Sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Selon les termes de la loi n° 76-17 dite « loi informatique et liberté » L'acheteur est informé que sa commande fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Ces informations permettent au vendeur et ses partenaires, de traiter et d'exécuter la commande. Le droit d'accès et de rectification garanti par la loi doit être adressé par écrit au vendeur à l'adresse en tête de ce document. Le demandeur sera tenu de justifier de son identité.

GARANTIE FINANCIÈRE OBLIGATOIRE

Elle est apportée par l'A.P.S.T 15, avenue Carnot 75017 Paris.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

VOY'AILES/JUSTINE VOYAGES est souscripteur d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, contractée auprès de la compagnie GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE CONTRAT 41278666/0002

Loi applicable

Le vendeur est une société française. Le contrat de vente conclu l'acheteur est régi par le droit français

Tribunal compétent

Tout litige est de la compétence exclusive des tribunaux français selon la jurisprudence ou les dispositions légales en vigueur.

MENTIONS LEGALES

COORDONNES TEL 03 44 39 82 63 – jv@justinevoyages.com ou reservation@voyailles.fr